ONG youcare | Programme Ange GARDIEN

Si vous êtes hospitalisé demain, qui s'occupera de vos animaux ?

Avec le programme Ange Gardien, l'ONG YouCare prend soin de vos animaux si un accident, une hospitalisation ou un décès vous empêche de le faire.

Fonctionnement par étapes

1 Je m'inscris auprès de YouCare

Contactez-nous (coordonnées en bas de page) et indiquez-nous :

- **Vos animaux** : espèce, nom, âge, vétérinaire, traitements, caractère et cachettes ;
- **Comment entrer chez vous** : vous nous confiez un double de vos clés, ou vous nous dites qui les a (un proche, le gardien, une boîte à code) ;
- **Un proche de confiance** que nous pourrons joindre (si vous le souhaitez) ;
- **Vos souhaits** pour eux en cas de décès.

2 Je signe le mandat

Notre équipe vous envoie un mandat à signer qui nous autorise à entrer chez vous, à prendre en charge vos animaux et à les faire soigner si vous êtes dans l'incapacité de le faire.

3 Je finance leur prise en charge

Vous faites un don au Fonds de dotation YouCare, réservé aux soins de vos animaux et à leur garde en cas d'urgence. Le montant est libre ; nous conseillons de prévoir au minimum **1 000 € par animal**. Pour après votre décès, vous pouvez aussi prévoir un legs ou une assurance-vie au profit du Fonds de dotation YouCare.

4 Je reçois ma carte et je pose les autocollants

Vous recevez votre carte Ange Gardien, à garder dans votre portefeuille, ainsi que les autocollants dédiés aux carnets de santé et à votre porte d'entrée. Chaque année, nous vous appelons pour mettre vos informations à jour.

Pour nous contacter

Téléphone : **01 40 80 01 66**

Ligne d'urgence : **01 84 20 80 44**

Mail : **contact@youcare.world**

Courrier : Association YouCare, 5 rue Michelet, 92600 Asnières-sur-Seine